

Maison du travail saisonnier agricole du Gers

Appel à porteur·se de projet
Ouvert jusqu'au 20 septembre 2026



Cahier des charges

Ce projet a pu émerger grâce au soutien de :

Introduction :

Cet appel à porteur·se de projet a pour objectif d'identifier **un·e porteur·se de projet¹ qui aura la charge de créer le projet appelé aujourd'hui « Maison du travail saisonnier agricole du Gers ».**

Il·elle aura pour missions la conduite de l'étude de faisabilité, le lancement de l'expérimentation, la coordination du projet, la création et la gestion de l'activité.

Ce projet a fait l'objet d'une étude d'opportunité réalisée par les équipes de France Active Occitanie, dans le cadre du programme *Fabrique à initiatives*, afin de proposer une solution d'activité viable visant à **proposer un accompagnement de qualité aux saisonniers agricoles ainsi qu'aux employeurs agricoles et agro-alimentaires du territoire.**

Le projet concerné :

La Maison du travail saisonnier agricole du Gers aura pour but de :

- Proposer un **accompagnement de qualité** aux saisonniers agricoles et aux employeurs ;
- **Participer au développement économique** du territoire en renforçant **l'attractivité des métiers et du territoire** ;
- **Valoriser les compétences locales**, la capacité d'innovation en animant un **projet multi-partenarial.**

¹ Cf. p.9, « A qui s'adresse l'appel à porteur·se de projet » : on entend par « porteur·se de projet » : une personne, un collectif de personnes, une structure déjà existante, un collectif de structures.

Sommaire

1. Présentation du Programme « Fabrique à initiatives ».....	p. 4
2. Présentation de la Maison du travail saisonnier.....	p. 4
# Contexte et enjeux	
# Objectif et ambition du projet	
# Public visé	
# Offre de services	
# Activités pressenties	
# Territoire prioritaire d'implantation	
# Espaces disponibles	
3. A qui s'adresse l'appel à porteur·se de projet ?	p. 9
4. Missions du·de la futur·e porteur·se de projet	p. 9
5. Cadre de l'accompagnement.....	p. 10
6. Comment candidater à l'appel à porteur.se de projet ?	p. 11
7. Critères de sélection.....	p. 12
8. Processus de sélection.....	p. 13
9. Calendrier prévisionnel	p. 13

1. Présentation du programme « Fabrique à initiatives »

La Fabrique à Initiatives est un programme d'accompagnement à la création d'activités d'Economie Sociale et Solidaire. A partir des besoins sociaux et/ou environnementaux non couverts sur un territoire, la Fabrique à Initiatives coconstruit la solution adéquate avec les parties prenantes : institutions, collectivités, entreprises, associations...

La Fabrique à Initiatives intervient lorsqu'il n'y a pas de porteur-se de projet identifié-e au préalable.

Acteur spécialisé dans les modèles économiques et gouvernance de l'économie sociale et solidaire (modèle économiques hybrides, processus de codécisions, gouvernance partagée...), la Fabrique à Initiatives apporte ses compétences en ingénierie de projets collectifs, **en complément des expertises sectorielles et territoriales des acteurs locaux.**

Dans le département du Gers, la Fabrique à initiatives est mise en œuvre et animée par la France Active Occitanie.

Après avoir coconstruit le projet (futures activités, organisation...) entre mars 2025 et juillet 2026, et émis des hypothèses de viabilité économique grâce une étude d'opportunité, **France Active Occitanie lance un appel à porteur-se de projet pour trouver un-e porteur-se de projet qui coordonnera l'expérimentation et gèrera la future structure.**

Plus d'informations sur le programme « Fabrique à initiatives » sur le lien suivant :

<https://fabriqueainitiatives.org/>

2. Présentation de « la Maison du travail saisonnier agricole »

Contexte et enjeux

Le Gers est un territoire rural sur lequel l'agriculture joue un rôle majeur dans l'économie locale. Les secteurs du vin (Armagnac et Côtes de Gascogne), des fruits et légumes, ainsi que les grandes cultures comme le maïs et le tournesol, sont particulièrement dépendants de la main-d'œuvre saisonnière pour les périodes de récolte.

A ce titre, les saisonniers agricoles jouent un rôle essentiel dans l'économie locale. Cependant, ces travailleurs rencontrent souvent des conditions de vie et de travail précaires.

De nombreux rapports, constats, diagnostics révèlent un besoin d'accompagnement global et de coordination des acteurs. Depuis de nombreuses années les constats sont posés mais le passage à l'action est difficile compte tenu de la complexité du sujet lié à ses multiples dimensions économiques, politiques et sociales.

Le **recrutement** est un besoin criant, auquel doivent faire face les nombreux exploitants ou entreprises agricoles pour garantir la productivité et la pérennité de leurs exploitations. Ils recherchent une main d'œuvre adaptée, relativement flexible, compétente (techniques agricoles) et fiable.

Le **logement** représente un frein pour de nombreux saisonniers. Un des besoins majeurs pour les saisonniers agricoles est l'accès à un hébergement décent et adapté. En l'absence d'une offre suffisante, beaucoup de saisonniers se retrouvent dans des situations d'hébergement précaires, voire indignes (campements, logements insalubres ou surpeuplés). C'est un axe principal de travail engagé avec les partenaires du territoire pour lutter contre les prestataires de service qui ne respectent pas le code du travail et les propriétaires privés qui louent des logements insalubres.

Certains travailleurs souffrent parfois d'un manque de reconnaissance, de précarité de l'emploi et de conditions de travail difficiles. Qualifiés d'invisibles, cela entraîne pour certains des situations de **non-recours aux droits**. Alors même que certaines situations de fragilité et précarité nécessiteraient un accompagnement social, administratif, juridique et médical renforcé.

Il est important de souligner que le Gers étant une zone rurale étendue, la **mobilité** est un enjeu crucial pour les saisonniers, qui devient un frein à l'embauche. Les exploitations agricoles sont souvent dispersées et éloignées des centres-villes, rendant l'accès aux lieux de travail difficile pour les travailleurs qui n'ont pas de moyen de transport personnel.

Un diagnostic réalisé sur le territoire de la Ténarèze par la MSA en 2019 a fait apparaître que les saisonniers, souvent étrangers, sont susceptibles de se retrouver dans une **situation d'isolement social**, renforcée par les différences culturelles, linguistiques et l'éloignement géographique. Le manque d'interactions avec la communauté locale peut mener à un repli communautaire, avec peu de contacts entre les saisonniers et la population locale. Cela accentue leur marginalisation et nuit à la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Un besoin en **formation** est repéré à la fois sur l'apprentissage du français mais aussi pour accompagner la montée en compétences des saisonniers et ainsi faciliter leur accès à l'emploi et la construction de parcours annualisés.

C'est ici que « la Maison du travail saisonnier agricole » prend sa source, au croisement avec des constats faits depuis de nombreuses années et partagés par les acteurs du territoire sans pouvoir identifier l'opérateur pour passer à l'action.

Depuis mars 2025, la Fabrique à initiatives a permis aux acteurs de se réunir à **7 reprises lors de 3 comités de pilotage et 4 ateliers d'intelligence collective** visant à adapter l'offre de la Maison du travail saisonnier agricole au territoire. Une centaine d'acteurs ont été tenus informés régulièrement de la démarche en cours, parmi lesquels 30 ont été rencontrés lors d'un entretien bilatéral et une soixantaine ont participé à au moins une rencontre collective.

C'est ce travail qui amène aujourd'hui à la recherche d'un-e porteur-se de projet afin de lancer l'expérimentation.

Objectif et ambition du projet

La Maison du travail saisonnier agricole vise à devenir un outil ressource au service de l'emploi saisonnier dans le Gers afin de **faciliter le recrutement et l'accès à l'emploi sur le territoire**.

Le projet sera une réussite grâce à une mise en œuvre multi-partenariale facilitant la possibilité de cibler les différents besoins des saisonniers, en rendant ainsi plus attractifs le territoire et les métiers visés.

Public visé

Les **saisonniers agricoles** :

- Demandeurs d'emploi du territoire, potentiels saisonniers ou susceptibles d'être accompagnés pour construire un parcours annuel via la multi-activité ;
- Saisonniers des départements limitrophes ou français ;
- Saisonniers UE et hors UE.

Les **employeurs** :

- En priorité : Viticulteurs non dotés d'un service RH ou plus gros ;
- Autres activités agricoles ;
- Entreprises de l'agroalimentaire.

Offre de services

L'offre de services de la Maison du travail saisonnier agricole se déploie autour de **3 axes complémentaires**, qui se nourrissent mutuellement :

AXE 1 : Proposer un accompagnement de qualité aux saisonniers et employeurs ;

AXE 2 : Participer au développement économique du territoire en renforçant l'attractivité des métiers et du territoire ;

Axe 3 : Valoriser les compétences locales et la capacité d'innovation du territoire via un projet multi-partenarial

Activités pressenties



Le territoire prioritaire d'implantation

Le département du Gers constitue le **troisième département le plus vaste d'Occitanie**. Il se situe à la frontière de la région Nouvelle-Aquitaine.

La **densité de population de ce territoire est faible** (31 hab /km²). Avec plus de 190 625 habitants, ce département est un des moins peuplés de la Région (10^{ème} sur 13 départements). Le Gers est un territoire où la plus grande partie de la population réside en zone de revitalisation rurale.

Le **secteur agricole est un des moteurs de l'économie départementale**. En effet, ce secteur totalise plus de 13% de l'emploi départemental tandis qu'au niveau régional il s'élève à 4%.

L'industrie agroalimentaire constitue le premier secteur industriel du département. Ce secteur concentre 7% des effectifs contre 3% au niveau régional. Ces industries transforment notamment ce qui est produit localement, et se signalent par la présence de nombreuses grandes entreprises telles qu'Andros, Danone, Nataïs par exemple.

Le **caractère saisonnier des recrutements est beaucoup plus marqué qu'en région** (66% sur le secteur de Condom ; 49% Gers contre 41% Occitanie et 31% sur la France entière²) notamment dans les secteurs de l'agriculture, des industries, du commerce ou de la logistique. Ce caractère saisonnier s'explique par l'importance de la filière agricole.

La démarche menée pour l'émergence de la Maison du travail saisonnier s'est portée principalement sur 5 EPCI à forte influence agricole, à savoir :

- # La Communauté de communes de la Ténarèze ;
- # La Communauté de communes du Grand Armagnac ;
- # La Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac ;
- # La Communauté de communes du Bas armagnac ;
- # La Communauté de communes Adour Madiran.

Les 4 premières citées sont membres du Pays d'Armagnac.

Les espaces disponibles

Permanences potentielles (partenariats à construire) :

- # A la rencontre des saisonniers : Maisons France Services, Centres sociaux...
- # A la rencontre des employeurs : Maison du vignoble Gascogne-Armagnac, Maison de l'Ail, Maison du Foie gras...

² Source : *Besoin de main d'œuvre* - France Travail,

3. A qui s'adresse l'appel à porteur·se de projet ?

L'appel à porteur·se de projet s'adresse en priorité à une **entité juridique déjà constituée**, appartenant à l'Economie sociale et solidaire par son statut juridique (association, société coopérative, entreprise agréée ESUS...) mais également par ses valeurs et sa raison d'être ;

Les réponses en **groupement**, pour des structures déjà constituées qui souhaitent s'engager dans ce projet collectivement, sont possibles ;

Pourra répondre également une **personne physique ou un collectif de personnes** qui souhaite entreprendre dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

En cas de candidatures aux compétences complémentaires, le comité de sélection pourra proposer aux candidat·es d'envisager un portage collectif.

4. Missions du·de la futur·e porteur·se de projet

Le·la porteur·se de projet aura pour missions la **conduite de l'étude de faisabilité (étude opérationnelle), le lancement de l'expérimentation, la coordination du projet, la création et la gestion de l'activité**.

Il·elle aura la volonté d'inscrire son projet dans une logique d'entrepreneuriat social (utilité sociale, gouvernance participative, lucrativité limitée) et de performance environnementale.

1. Concevoir et animer l'offre de services

Proposer un accompagnement de qualité :

- Aux saisonniers
- Aux employeurs

Avec une vigilance particulière quant à des solutions à apporter sur les questions d'hébergement ou logement.

Participer au développement économique du territoire :

- En renforçant l'attractivité des métiers

- En favorisant l'installation sur le territoire via l'accès à des parcours professionnels s'appuyant sur la multi-activité annuelle.
- # Valoriser les compétences locales et la capacité d'innovation du territoire :
 - Via l'animation d'un projet multi-partenarial

2. Valoriser, commercialiser, communiquer

- # Communiquer sur la Maison du travail saisonnier ;
- # Prospecter de futur·es client·es et partenaires ;
- # Rencontrer les partenaires et faire connaître les services ;
- # Participer aux rencontres des partenaires locaux.

3. Gérer une entreprise

- # Réaliser l'étude de faisabilité de la Maison du travail saisonnier ;
- # Modéliser économiquement :
 - Finaliser l'offre de services avec les parties prenantes
 - Concevoir le business plan de l'activité ;
- # Gérer des ressources humaines : recrutement et management (selon les besoins de développement et du mode de portage).

4. Gérer un projet d'économie sociale et solidaire

- # Rechercher des financements :
 - Mobiliser les partenaires publics et privés pour co-financer l'activité ;
- # Animer des parties prenantes :
 - Animer le projet collectif,
 - Travailler sur la place de chacune des parties prenantes (acteurs du territoire, entreprises, collectivités, institutions) et son implication au sein du projet ;
- # Construire la gouvernance de la structure.

5. Cadre de l'accompagnement

Le·la porteur·se de projet sera soutenu·e par un **comité de suivi constitué des parties prenantes du projet**. Il·elle sera accompagné·e par la Fabrique à initiatives le temps de la transmission de l'étude d'opportunité (1 à 3 mois) et la réalisation de l'étude de faisabilité (6 à 9 mois) **en lien avec les partenaires de l'accompagnement du territoire** (DLA, Agence des Pyrénées, Ad'Occ...) qui seront sollicités en fonction des besoins.

Une **convention entre la Fabrique à initiatives et le·les lauréat·s**, fixant notamment les modalités de l'accompagnement, sera signée afin d'acter **l'engagement de chacune des parties** dans la mise en œuvre de l'expérimentation et ce **pour une durée d'un an**.

6. Comment candidater à l'appel à porteur·se de projet ?

Si vous souhaitez répondre à l'appel à porteur·se de projet, nous vous invitons à commencer par vous **identifier en amont du dépôt de votre dossier de candidature** [en complétant le questionnaire en ligne](#).³

Vous pourrez ainsi vous **inscrire pour participer à une réunion d'information ainsi que nous laisser vos coordonnées**. Ces informations nous permettront d'avoir accès à la **Foire aux Questions** complétée au fil de l'eau par les réponses apportées aux questions posées par les candidat·es.

Pendant la période d'ouverture de l'appel à porteur·se de projet, nous vous invitons à poser vos questions par mail à Pauline Tabard et Justine Gicquel aux adresses p.tabard@fa-mpa-occitanie.org et j.gicquel@fa-mpa-occitanie.org en précisant dans l'objet du mail « **Question(s) AAPP MTSA** ». Les questions et les réponses seront transmises régulièrement aux candidat·es identifié·es via le formulaire de préinscription.

Le **dossier de candidature sera à transmettre par courriel le 20 septembre 2026 à minuit au plus tard**, aux adresses suivantes : j.gicquel@fa-mpa-occitanie.org et p.tabard@fa-mpa-occitanie.org.

L'objet du courriel devra spécifier : « **Candidature AAPP MTSA** ».

Une candidature devra comporter les éléments suivants :

- ☐ Le **dossier de candidature** complété ;
- ☐ Les **pièces complémentaires** à joindre (cf. liste dans le dossier de candidature) :

Si structure·s déjà existante·s :

- ☐ Statuts de la structure
- ☐ Comptes de résultats et bilans des 3 dernières années si 3 ans d'existence
- ☐ Dernier rapport d'activité
- ☐ Organigramme de la structure
- ☐ Budget prévisionnel 2026 de la structure

³ Si le lien ne s'ouvre pas, vous pouvez retrouver le questionnaire sur le lien suivant : <https://mtsa.questionnaireweb.com/f/447419/4qfoCquiSyseMWiPTmnoHa>

☐ Eléments méthodologiques : plan d'action et budget prévisionnel pour la mise en œuvre de l'action « Maison du travail saisonnier agricole »

☐ Toute autre pièce qui vous semble intéressante à porter à connaissance du comité de sélection.

Si individu ou collectif de personnes :

☐ CV du ou des répondant.es

☐ Eléments méthodologiques : plan d'action et budget prévisionnel pour la mise en œuvre de l'action « Maison du travail saisonnier agricole »

☐ Toute autre pièce qui vous semble intéressante à porter à connaissance du comité de sélection.

Attention toute candidature ne comprenant pas l'ensemble des documents demandés ne pourra pas être étudiée.

7. Critères de sélection

France Active Occitanie et le comité de sélection seront attentifs aux porteur·se de projets qui montreront la volonté de :

- # **Travailler avec les différents acteurs du territoire** concernés par le projet en se situant dans une démarche inclusive et coopérative ;
- # **Associer les usagers** et acteurs concernés dans la définition et la mise en œuvre du projet ;
- # **Proposer des services accessibles** au plus grand nombre (économiquement et géographiquement) et garantissant la diversité ;
- # Développer un **modèle économique viable** et porteur de valeurs de **l'économie sociale et solidaire** (lucrativité encadrée, recherche de l'impact social, redistribution de la valeur ajoutée et gouvernance participative) ;
- # Créer des **emplois locaux** ;
- # Contribuer à la **valorisation de l'économie locale** via la mise en place de partenariats locaux ;
- # **Eviter la mise en concurrence avec les structures locales** existantes et rechercher les complémentarités ;
- # **Prendre en compte les problématiques de la discrimination** dans le travail (handicap, genre...) ;
- # Intégrer les **enjeux liés à la transition écologique** dans la mise en œuvre du projet.

8. Processus de sélection

Tous les dossiers complets reçus avant la date limite seront étudiés par un **comité de sélection**.

Le comité de sélection sera composé de représentant·es de France Active Occitanie et MSA-MPS et DDETSP ayant participé à la construction du projet. En fonction des dossiers et des expertises nécessaires, le comité de sélection pourra faire appel à des experts techniques.

Une première vague de sélection sera effectuée à la lecture des dossiers.

Les porteur·ses de projet dont les candidatures seront retenues sur la première vague seront invité·e·s à échanger pour un **entretien d'une heure les 8, 9, 13 après-midi ou 14 octobre matin, à Auch**.

En cas de candidatures aux compétences complémentaires, le comité de sélection pourra proposer aux candidat·es d'envisager un rapprochement ou un portage collectif.

Les candidatures non retenu·es pourront faire l'objet de mises en lien ou d'orientation vers des interlocuteurs·trices pertinent·es.

Une convention entre La Fabrique à initiatives et le·la lauréat·e, fixant notamment les modalités de l'accompagnement sera signée **entre novembre et décembre 2026**, afin d'acter **l'engagement de chacune des parties** dans la mise en œuvre de l'expérimentation et ce **pour une durée d'un an**.

9. Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à porteur de projet	17 juillet 2026
Réunion d'information en visio	8 septembre 2026 de 9h30 à 11h <i>Inscription nécessaire pour recevoir le lien de connexion</i>
Clôture de l'appel à porteur de projet	20 septembre 2026
Comité de lecture	Semaine du 28 septembre 2026
Comité de sélection	8, 9, 13 après-midi ou 14 octobre matin 2026